



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 7214

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dans les zones pétrolières au Tchad. La Banque mondiale, dont la France est un des actionnaires majoritaires, s'apprête à financer un important projet pétrolier au sud du Tchad pour un consortium dont la troisième entreprise française, Elf, est partie prenante. Or, des affrontements ont eu lieu dans cette zone entre les forces de l'ordre et les Forces armées fédéralistes, qui ont causé la mort d'une centaine de personnes, dont plus de la moitié de civils. Le gouvernement tchadien vise ainsi à terroriser la population qui émet des critiques sur la manière dont le projet pétrolier est conçu. Il a notamment engagé une procédure de levée d'immunité parlementaire à l'encontre du député Ngarely Yorongar qui avait demandé des garanties sur l'utilisation des futurs revenus pétroliers. Parmi les victimes des tortures, arrestations et pillages par les forces de l'ordre, on compte des membres d'associations, des hommes de médias, des représentants de l'Eglise. De nombreuses personnes sont portées disparues, d'autres sont en état d'arrestation sans que leur famille puisse les visiter. Selon la mission d'enquête du Collectif des associations tchadiennes des droits de l'homme, l'armée de M. Déby « a exercé une terreur sur la population par des actes de barbarie ». L'exemple attristant de la région des Grands Lacs nous conduit à nous inquiéter sur l'attitude du Gouvernement. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement sur ces événements et les violations des droits de l'homme dans la zone pétrolière du Tchad. Dans le cadre des relations avec le gouvernement tchadien, son ministère a-t-il demandé à ses interlocuteurs tchadiens de se porter garants de l'intégrité physique de M. Yorongar ? Il lui demande également quelle a été l'attitude de l'armée française présente au Tchad pendant ces événements ? Il l'interroge sur la position du Gouvernement sur le financement par l'Association internationale de développement, filiale de la Banque mondiale, d'un projet pétrolier qui risque d'aggraver les violations des droits de l'homme dans cette zone à l'instar des autres pays pétroliers d'Afrique centrale (Angola, Congo, Nigeria). Il souhaiterait savoir si les principes de respect des populations locales et de l'environnement font partie de la politique d'aide au développement multilatérale du Gouvernement.

Texte de la réponse

La situation dans le sud du Tchad est effectivement préoccupante. Une centaine de personnes, pour la plupart des civils, ont été tuées, lors d'affrontements violents qui ont opposé à la fin du mois d'octobre dans la préfecture de Moundou, l'armée tchadienne à des éléments armés rebelles (FARF). Certains témoignages font état d'exactions graves et depuis le climat reste tendu. Comme le remarque l'honorable député, la perspective d'exploitation de gisements pétroliers dans cette zone n'est peut-être pas étrangère à ce regain de tension, encore que rien de précis ne permette d'établir un tel lien. Il convient en effet de remarquer que dans ce pays qui a connu près de trente ans de guerre civile, les troubles sont encore fréquents, surtout dans cette zone. La réconciliation nationale doit se poursuivre. La transition vers un régime démocratique au Tchad s'est accompagnée du ralliement de nombreux groupes armés (qui n'opèrent d'ailleurs pas seulement dans le sud). Un accord en ce sens avait été signé avec le FARF au mois d'avril dernier. Le défaut d'application de cet accord par les parties en cause et diverses provocations ont conduit à cette nouvelle flambée de violence. Le projet

pétrolier conduit par le consortium associant Esso (40 % des parts), Shell (40 %) et Elf (20 %) représente un investissement total de 3,5 milliards de dollars, et suscite effectivement un débat, tant au Tchad qu'à l'étranger. L'Assemblée nationale tchadienne y a consacré plusieurs séances et l'un des députés, M. Yorongar, élu de la région, a pris une part active aux discussions. La procédure de levée de l'immunité parlementaire engagée contre lui, non par le gouvernement mais par le président de l'Assemblée nationale (également leader de l'opposition et originaire du sud du pays) suit son cours selon la procédure légale. L'ambassade de France à N'Djamena a été avertie des rumeurs selon lesquelles des menaces pèseraient sur M. Yorongar. Ce dernier, qui est retourné à N'Djamena en novembre dernier, n'a pas subi, depuis, des pressions particulières. La position du gouvernement français sur ces événements et sur la conduite du projet pétrolier de Doba est claire. Les autorités françaises manifestent régulièrement leur préoccupation concernant les atteintes aux droits de l'homme et leur intervention n'est pas sans effet. Ainsi, la France avait fait connaître l'année dernière sa réprobation concernant l'instruction donnée aux forces tchadiennes d'exécuter les voleurs pris en flagrant délit. Cette mesure a été annulée. Nous avons noté qu'après les événements de Moundou, le président Déby a, publiquement, affirmé son désir d'établir une paix solide et durable avec les groupes armés. Nous sommes convaincus qu'effectivement seul le dialogue permettra de trouver une solution et nous attendons du gouvernement tchadien qu'il prenne les mesures d'apaisement nécessaires. Les militaires français présents à N'Djamena et en province, n'ont bien entendu nullement pris part à ces événements. Ils ont un rôle de conseil et de formation et ne sont en aucun cas associés à d'éventuelles opérations militaires ou de gendarmerie. La mission qui leur est confiée ne les autorise pas à s'interposer dans les incidents dont ils pourraient être témoins. Dans ses contacts avec les autorités tchadiennes le gouvernement français ne manque pas d'évoquer la nécessité d'une gestion transparente des futurs revenus pétroliers. Il s'agit indéniablement d'une chance de développement pour le pays qui ne doit pas être gaspillée et qui doit pouvoir se traduire par une amélioration sensible du niveau de vie des populations du Tchad, parmi les plus pauvres du monde. La participation de l'AID au financement du projet (qui n'est pas encore décidée), permettrait tout d'abord au Tchad, dont les ressources sont insuffisantes pour contribuer directement à ces investissements, de détenir des parts dans les sociétés d'exploitation de l'oléoduc. Mais l'intervention de la Banque mondiale permettrait aussi d'assurer à la fois une meilleure transparence dans la conduite du projet pétrolier - la première manifestation en est la large publicité donnée à l'étude d'impact par la Banque mondiale - et l'engagement du gouvernement tchadien à mener des programmes de lutte contre la pauvreté. La décision de participation de l'AID sera prise en tenant compte de divers critères, tels que bien entendu l'impact sur l'environnement, mais aussi les retombées en matière de développement durable pour le pays.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7214

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} décembre 1997, page 4281

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 662